



# FRAIS DE LICITATION D'UN BIEN ACQUIS LORS D'UN PACS

Par **chapounix**, le **25/02/2013** à **17:12**

Bonjour, j'achetée en 2005 une maison avec mon amie alors que nous étions PACSEES; En décembre 2010 nous nous sommes DEPACSEES. En octobre 2011 j'ai racheté la part de la maison de mon ex-amie ( elle en possédait 42%). La part de la maison revenant à mon ex-amie était de 96600 euros moins sa part de prêt restant à ma charge donc sa part de monter à 50825,88 euros. La valeur de la maison est de 230000 EUROS; Le notaire estime les frais de licitation à 7512,33 EUROS ( Emulements 1539 Euros, Calcul des Droits 5147 euros TVA 387,63 Formalités 438,70 euros); POUVEZ VOUS ME DIRE SI CE CALCUL EST JUSTE. MERCI